



## La Région bruxelloise lance le « Test PME »

Bruxelles, le 21 mars 2019 – Sous l’impulsion du Ministre de l’Économie et de l’Emploi, Didier Gosuin, la Région bruxelloise a adopté en 1<sup>re</sup> lecture l’avant-projet d’ordonnance relatif au Test PME. L’objectif ? Analyser les incidences des politiques régionales sur les micros, petites et moyennes entreprises bruxelloises pour diminuer les éventuels impacts négatifs.

Adopté en juillet 2016, le [Small Business Act \(SBA\)](#) prévoyait dans son axe 4 la mise en place d’un Test PME en Région bruxelloise. Cette mesure vise à garantir que les déclarations de politique générales et les réglementations régionales, futures ou révisées, intègrent au mieux les besoins des entrepreneurs bruxellois.

Le travail préparatoire à l’élaboration de cet avant-projet d’ordonnance a réuni divers organismes publics, le [Conseil Economique et social de la Région de Bruxelles-Capitale](#), [Bruxelles Économie et Emploi](#) (BEE), [Easy.brussels](#) et [Hub.brussels](#), et privés, [Deloitte](#) et [Sira Consulting](#), qui ont apporté leur connaissance et expertise tant en matière de tissu économique et institutionnel bruxellois qu’en matière de réglementations et de simplification administrative.

Le Test PME sera mis en œuvre par le Bureau PME, mis en place au sein de Bruxelles Economie et Emploi. Concrètement, une analyse en trois étapes permettra d’identifier et d’évaluer les incidences de toute nouvelle mesure régionale sur les micros, petites et moyennes entreprises bruxelloises et d’ensuite atténuer, voire éliminer, leurs éventuels effets négatifs.

Cette mesure répond à une demande formulée par les représentants des organisations patronales bruxelloises, [UCM](#) et [BECI](#), au travers de leurs mémoranda 2019.

*« Avec le Test PME, la Région bruxelloise se dote d’un outil pour simplifier la vie des entrepreneurs. En inspectant toutes les nouvelles législations à la lumière de leur impact sur les PME bruxelloise, nous nous assurons d’éviter d’éventuels effets négatifs sur le tissu économique bruxellois et à limiter les charges et les coûts qui pèsent sur les PME »,* conclut le Ministre Didier Gosuin.

### Contact Presse

Anna Mellone – [amellone@gov.brussels](mailto:amellone@gov.brussels) – 0474 391 770